



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_08-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 18 novembre 2021

DATE DE CONVOCATION
12 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **18 novembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Marital PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (arrivée à 18h30), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h15), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (arrivé à 18h20), M. Bernard NAVILLON (arrivé à 18h25), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND (arrivé à 18h20), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir donné à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir donné à M. Vincent CROUZIER), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

18/11/2021/08

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire, que par délibérations des 08 octobre 2020 (N° 08/10/2020/06), 21 janvier 2021 (N° 21/01/2021/11) et 18 mars 2021 (N°18/03/2021/06), le Conseil Communautaire a validé la signature de la convention du Fonds Régional des Territoires (FRT), ainsi que l'avenant pour réabonder la somme consentie pour les entreprises en faisant la demande ; ces aides pouvant être de fonctionnement ou d'investissement.

Lors de la conception du budget primitif 2021, ne sachant pas comment celles-ci allaient être réparties en fonction des demandes au fur et à mesure de l'exercice, les inscriptions ont été faites de la manière suivante :

22.100 € en Investissement à l'article 20421

264.100 € en Fonctionnement à l'article 6743

Or, par suite des dépôts de dossiers des demandes par les entreprises, celles-ci ont été plus importantes au niveau des investissements que du fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir par une décision modificative N°5 les crédits correspondants au niveau de l'investissement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°5 (DM 5) du Budget Principal comme suit :

Dépense - Fonctionnement
6743.ECO.ECO - 30.000,00 €

Dépense - Investissement
20421.ECO.ECO + 30.000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le 
ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_08-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 novembre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER